

L'A.N.E.F.E : UNE « ASSOCIATION ADMINISTRATIVE » OEUVRANT DANS UN ESPRIT DE SERVICE PUBLIC

L'Association nationale des Écoles françaises de l'étranger (ANEFE), telle que définie (voici 20 ans, en 1985) par le ministère de l'Éducation nationale.

Conclusion d'un article de M. Charles TOUSSAINT, Inspecteur général de l'Éducation nationale dans le « Bulletin de l'Association française des Administrateurs de l'Éducation » (1985/n°2).

L'ANEFE appartient à cette catégorie d'associations que l'on qualifie d' « associations administratives », parce que l'administration de l'Etat y participe. Par ses origines, sa composition, son organisation, la mission qui lui est confiée, la procédure d'instruction des demandes de garantie de l'Etat où intervient une commission interministérielle présidée par un membre de la Cour des comptes, le contrôle administratif auquel elle est soumise, l'ANEFE se présente comme un organisme semi-public et œuvre dans un « esprit de service public ».

AU SERVICE DES ÉCOLES FRANÇAISES DE L'ÉTRANGER

L'association assure d'abord aux écoles françaises de l'étranger le service financier des emprunts émis avec la garantie de l'Etat, service correspondant à l'objet statutaire pour lequel elle a été fondée. Une trentaine d'établissements ont bénéficié d'emprunts garantis par l'Etat pour des sommes dépassant au total 80 millions de francs, en huit années de fonctionnement : ainsi ont été créées, agrandies ou aménagées les écoles indispensables à la scolarisation des enfants dans les communautés françaises de l'étranger. Elle a pu respecter ses engagements en faisant face à toutes les échéances.

Mais l'association procure aussi d'autres services à ses adhérents : elle publie des circulaires d'information, elle intervient selon les besoins en matière de subventions de fonctionnement, de crédits d'investissement, de détachement de professeurs, d'amélioration de la situation des «recrutés locaux», de stages de formation continue en France, d'organisation pédagogique, de structuration administrative et financière, de frais de scolarité, de bourses aux enfants français, de fournitures scolaires ; elle exerce une fonction d'information, d'aide et de conseil auprès des associations locales.

L'ANEFE comptait, au 1^{er} août 1983, 158 établissements dont 47 en Europe, 52 en Afrique, 32 en Asie et Océanie, 27 en Amérique, 162 au 1^{er} janvier 1984.